



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION
20 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six octobre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Paul MURANO (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON).

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Paul MURANO), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Jérôme THÉVENEAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

26/10/2023/19

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 24
VOTANTS : 31

Objet : Présentation de l'offre de séjours 07/17 ans - 2024

Chaque année, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise propose aux familles du territoire une offre de séjours avec hébergement.

Il est rappelé qu'une plaquette annuelle, a été distribuée courant novembre, auprès de tous les enfants scolarisés en élémentaire sur le territoire.

Pour rappel, l'ensemble des tarifs énumérés sont basés sur un taux d'effort afin qu'ils correspondent aux ressources et à la composition des familles. De plus, une majoration de 15% sera appliquée pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.

Séjours Hiver

L'intention éducative principale est de permettre la découverte des plaisirs de la neige aux enfants âgés de 07 à 17 ans, à un prix accessible, en respectant le rythme et les besoins des différents publics.

Ainsi, pour 2024, trois séjours différents sont proposés, avec une rotation de tous les groupes d'âges, au sein du même gîte, partagé du lundi au vendredi dans le Jura (39), à proximité de la station de FONCINE-LE-HAUT.

Considérant le nombre de demandes de départ moins important en 2023 que les années précédentes, impulsant ainsi l'expérimentation d'un nouveau format, couplé à une volonté de maîtrise budgétaire, il paraît pertinent d'optimiser la location du gîte, bien que cela puisse générer des restrictions de déplacement et de places supplémentaires.

Les groupes seront donc hébergés au sein du gîte « Gentiane » à CHAUX-LES-CROTENAY et auront un programme d'activités distinct selon les tranches d'âge soit :

- « Boule de neige - 07/09 ans », en pension complète, du lundi 26 au mercredi 28 février 2024, soit 3 jours/2 nuits pour 12 participants.

Il pourra être proposé, selon les choix de l'équipe :

- Une balade découverte en raquettes avec l'association Cyclamen,
 - Une balade en chien de traîneaux,
 - La visite du Parc polaire de CHAUX-NEUVE.
- « Initiation ski - 09/10 ans », en gestion libre, du mercredi 28 février au vendredi 1^{er} mars 2024, soit 3 jours/2 nuits pour 12 participants.

La petite station de FONCINE-LE-HAUT étant un lieu idéal pour initier les débutants au ski alpin à moindre coût, il sera proposé aux enfants de pratiquer :

- Du ski alpin encadré par un moniteur ESF à FONCINE-LE-HAUT,
 - Du Snow tubing (bouée sur neige) à MORBIER.
- « Sensations Neige 11/17 ans », en gestion libre, du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars 2024 pour 12 participants. Il sera proposé :
 - du ski alpin à la station Bellefontaine ou aux Gentianes,
 - des moments de détente en luge,
 - du biathlon ou un jeu de piste en raquettes.

Les tarifs des séjours Hiver 2024 sont proposés comme suit :

- 105,00 € (cent cinq euros) maximum contre 130,00 € (cent trente euros) en 2023 pour les 07/09 ans et 09/10 ans,
- 200,00 € (deux cents euros) contre 240,00 € (deux cent quarante euros) pour les 11/17 ans.

Cette proposition permet de répondre aux éventuelles difficultés financières rencontrées par les familles, tout en maîtrisant les ressources de la Communauté de Communes.

Séjours Printemps

Les séjours organisés durant les vacances de printemps ont une dominante culturelle, contrairement aux autres qui sont basés sur les pratiques de sport et de plein air.

Pour 2024, conformément aux ambitions du Projet de Territoire sur le volet de l'écologie, un nouveau projet est proposé en direction des plus jeunes, avec une volonté pédagogique d'éducation à l'environnement.

Deux séjours distincts sont proposés, à destination des 07/10 ans et des 10/13 ans du 22 au 26 avril 2024 soit 5 jours et 4 nuits :

- Un séjour 07/10 ans composé de 16 participants, hébergés en gîte en pension complète, au Centre Eden en Saône-et-Loire (71) à CUISERY. Il sera proposé aux enfants de l'astronomie au Planétarium à proximité, des activités autour de la biodiversité ainsi qu'une balade à poney,
- Un séjour 10/13 ans, composé de 16 participants, hébergés en gîte au centre équestre la Bergerie en Côte d'Or (21) à JUILLENAY. Il sera proposé aux enfants des balades à poney ainsi que des activités culturelles en lien avec le thème défini, comme la visite de la cité médiévale de SEMUR-EN-AUXOIS.

En 2024, le coût est estimé à 210,00 € (deux cent dix euros) maximum comme l'année précédente.

Séjours été

Comme pour 2023, il est proposé d'installer une base de loisirs au camping du Val d'Amour à OUNANS, dans le Jura, du samedi 06 au vendredi 19 juillet 2024, afin de permettre à plusieurs groupes de différentes tranches d'âge d'y séjourner, à tour de rôle.

Chaque séjour aura une thématique différente qu'il est proposé de concevoir entièrement, cette année, avec l'équipe d'animation et les responsables de séjours. Les activités pourront être proposées par différents prestataires tels la base du Val Nature à OUNANS, le Centre de Sécurité Routière de ROCHEFORT-SUR-NENON, Escalô ..., mais également par les équipes d'animation, dotées de compétences spécifiques.

Le coût de ces séjours est estimé à 230,00 € (deux cent trente euros) maximum pour les séjours de 5 jours/4nuits et à 120,00 € (cent vingt euros) maximum pour les séjours de 3 jours/2 nuits.

Projet Séjours d'été 11/17 ans

Cette année, il est proposé que deux groupes de jeunes construisent un projet de séjour estival : l'un à destination des 11/13 ans, l'autre à destination des 14/17 ans. En effet, il apparaît actuellement que les besoins et attentes de ces deux groupes d'âge nécessitent des projets différents, chacun mené en petit collectif, tout en garantissant les mêmes ressources que les années précédentes.

Le coût respectif de ces séjours 11/13 ans et 14/17 ans est estimé à 280,00 € (deux cent quatre-vingt euros).

En raison de l'inflation, ces coûts sont estimés au plus large par prudence.

Vu, l'avis favorable de la 6^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance et Jeunesse) réunie le 11 octobre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les projets de séjours 2024, et leurs modalités notamment tarifaires, destinés aux jeunes de 07 à 17 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 26 octobre 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER